



PE12-EGIDE : DEMANDES ET SUIVI DES LICENCES BIENS A DOUBLE USAGE

Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : Mixte

Contenu pédagogique



Public visé

Collaborateurs des services Export Control, ADV, Douane, etc. de sociétés qui exportent des biens, logiciels et technologies à usage civil et militaire.



Objectifs pédagogiques

À l'issue du module, les participants seront capables de :

- connaître les dispositions légales applicables aux BDU ;
- déterminer si un bien est soumis à autorisation ;
- déterminer quelle autorisation pour quel cas.



Description

1. LE SERVICE DES BIENS À DOUBLE USAGE

2. CADRE INTERNATIONAL DU CONTRÔLE

3. LA RÈGLEMENTATION COMMUNAUTAIRE

4. APPLICATION EN FRANCE

5. LE CLASSEMENT D'UN BIEN : SOUMIS À LICENCE OU PAS ?

6. TECHNOLOGIE, LOGICIELS, CRYPTOGRAPHIE

7. LES PAYS SOUS SANCTIONS & LE RISQUE DE DÉTOURNEMENT

8. VIGILANCE - DOSSIER HORS LICENCE

9. DIFFÉRENTS TYPES DE LICENCES

- Transferts intra-UE
- Autorisations générales d'exportation (EU)
- Licences générales nationales





- Licences Individuelles
- Certificats d'utilisation finale (CUF)
- Licences Globales (LiGlo)
- Courtage
- Certificats internationaux d'importation (CII) et certificats de vérification de livraison (CVL)

10. PROCEDURES -DEMATERIALISATION : EGIDE

11. LES RECOURS ET SANCTIONS

12. POINTS D'ATTENTION

Prérequis

Aucun prérequis.

Préconisations : Avoir une expérience dans le secteur export control ou avoir suivi des formations sur les bases de la réglementation douanière et/ou Export control.

L'ODASCE reste à votre disposition pour toute aide au positionnement pédagogique au 01 55 34 76 80 ou contact@odasce.org.



Modalités pédagogiques

- Exposé alternant théorie et explications pratiques
- Echanges en groupe : Questions/réponses orales
- Activités : Quiz (avec correction orale et écrite)



Moyens et supports pédagogiques

Diaporama électronique projeté et support pédagogique transmis en version électronique à chaque participant.



Modalités d'évaluation et de suivi

Pendant ou à l'issue de la formation, le participant devra remplir, de manière nominative, un questionnaire d'évaluation des acquis de connaissances.